



GROUPEMENT HIPPIQUE NATIONAL

Communiqué du Groupement Hippique National contre la décision du gouvernement de changer le taux de TVA appliqué aux activités équestres.

L'annonce de la décision du gouvernement, **sans aucune concertation et dans le reniement de sa parole**, visant à céder aux injonctions présumées de la Commission européenne en vue de modifier à la hausse le taux de TVA appliqué aux activités équestres est inacceptable.

Cette décision est :

non-fondée : A aucun moment, la Cour de justice ne s'est prononcée sur le taux de TVA appliqué aux activités des centres équestres. La France, par la voix du gouvernement, s'était engagée à défendre la filière équestre sur la base de fondements juridiques et politiques bien établis et cela jusqu'au bout d'une procédure en justice. La pirouette actuelle du gouvernement est incompréhensible.

lâche : Le gouvernement a annoncé ce revirement à la filière équestre à peine quelques heures avant de proposer un amendement en catimini à l'Assemblée nationale. Ainsi, il trahit la confiance accordée par la filière équestre en 2012 comme sa parole de défendre une des économies - du sport et du loisir - les plus importantes en France. Au-delà, le gouvernement montre une faiblesse intolérable qui affecte sa capacité à valoriser la filière équestre dans l'Union européenne.

incohérente : « Le cheval n'est pas une niche fiscale » mais une ressource économique pour les territoires. En exigeant un changement de taux de TVA, le gouvernement et la Commission européenne anéantissent des entreprises et des emplois. Ils portent atteinte aux stratégies qu'ils ont eux-mêmes voulues pour le développement économique, social et rural.

En conséquence, nous en appelons au Président de la république pour qu'en urgence :

le gouvernement revienne sur sa décision ;
s'ouvre une concertation ministérielle sur l'avenir de la filière équestre ;
le gouvernement défende auprès de l'Union européenne les intérêts économiques d'entreprises françaises ainsi que le droit à un accès à un sport populaire pour des millions de Français ;
que la Commission européenne initie une modification de la directive TVA afin de sécuriser les activités équestres et cela sans attendre une nouvelle directive.

*CONTACT : Louis SAGOT-DUVAUROUX
Délégué Général du GHN : 06 07 75 58 72*

GHN, 12 Avenue de la République 41600 Lamotte Beuvron
Tel : 02 54 83 02 02 Fax : 02 54 83 02 03 www.ghn.com.fr infos@ghn.com.fr